

# Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 14 avril 2020



# ORDRE DU JOUR

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 13 janvier et du 20 février 2020
3. Processus d'accréditation : information, point d'étape
4. Approbation de la composition et des attributions de la Commission Vie Étudiante
5. Information sur le plan de continuité pédagogique
6. Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique
7. Approbation des modalités de tenue à distance des jurys de thèse et d'habilitation à diriger des recherches pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 → POINT AJOUTÉ EN DÉBUT DE SÉANCE
8. Approbation d'une demande de dérogation aux règles relatives aux modalités de contrôle des connaissances des Masters : Master didactique des langues parcours FLE à distance
9. Approbation de la demande de modification exceptionnelle du règlement des études du DU Français Langue Étrangère à distance
- ~~10. Approbation de la demande de réouverture du parcours Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE) en M2 au sein de la mention Didactique des langues pour 2020/2021~~
- ~~11. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés~~
12. Information concernant le calendrier de campagne de contrôle des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'offre de formation non accréditée pour 2020/2021
13. Questions diverses

**Président·e de séance****Caroline BERTONECHE, Présidente du Conseil académique****Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés**

<b>Élu·e</b>	<b>Présent·e</b>	<b>Excusé·e</b>	<b>Procuration à</b>
<b>Florence CHARBONNIER</b>			Nicolas DOUAY
<b>Virgile CHASSAGNON</b>	X		
<b>Nicolas DOUAY</b>	X		
<b>Pascale HOFFMANN</b>	X		
<b>Thierry KLEIN</b>	X		
<b>Sophie LAMBERT-LACROIX</b>	X		
<b>Véronique MOLINARI</b>	X		
<b>Zineb SIMEU-ABAZI</b>	X		
<b>Nicolas TERZI</b>	X		

**Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés**

<b>Élu·e</b>	<b>Présent·e</b>	<b>Excusé·e</b>	<b>Procuration à</b>
<b>Jean BRETON</b>	X		
<b>Bernard BRUNET</b>	X		
<b>Jennifer BUYCK</b>	X		
<b>Fanny COULOMB</b>	X		
<b>Gwenaël DELAVAL</b>	X		
<b>Fabienne HANS</b>	X		
<b>Sylvie MARTIN-MERCIER</b>	X		
<b>Laurence VIANES</b>	X		
<b>Virginie ZAMPA</b>	X		

**Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques**

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
<b>Jacky CUVEX-COMBAZ</b>	X		
<b>Karine HERTZLER</b>	X		
<b>Souad HOUAMA</b>	X		
<b>Cédric LAURENT</b>	X		
<b>Marie-Carmen MOLINA</b>	X		
<b>Richard MONVOISIN</b>	X		
<b>Personnalités extérieures</b>			
Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
<b>Catherine BOLZE (T)</b> ..... <i>En attente d'une suppléante</i>			
<b>Sylvie VIANNET (T)</b> ..... <i>En attente d'une suppléante</i>	X		
<b>Marc FRUSTIE</b>			
<b>Didier PINEL</b>			Sylvie MARTIN-MERCIER

**Collège D : Étudiants**

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
<b>Bartimée BOSSON (T)</b>	X		
<b>Elsa DURIEZ (S)</b>	X		
<b>Joséphine BOURGEOIS (T)</b>	X		
<b>Antonin BECKER (S)</b>	X		
<b>Hanane BOURKHA (T)</b>	X		
<b>Thomas DAL BO (S)</b>			
<b>Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)</b>	X		
<b>Gregor DAVID (S)</b>	X		
<b>Martin COSTE-CLEMENT (T)</b>	X		
<b>Yasmine TOUHAMI (S)</b>	X		
<b>Noémie DUTILLEUL (T)</b>	X		
<b>Salaheddine MOKHTARI (S)</b>			
<b>Alexis FAYOLLE (T)</b>	X		
<b>Benjamin PELLIEUX ABRAM (S)</b>	X		
<b>Marie FERNANDEZ (T)</b>	X		
<b>Mathis MORIN (S)</b>	X		
<b>Sacha GOUILLET-VEUX (T)</b>	X		
<b>Clara ARDOUIN (S)</b>			

**Collège D : Étudiants (suite)**

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Jason GUERINOT (T)			
Bastien ROISSE-MERLIN (S)			
Nathan JAEGER (T)	X		
Nicolas THOMAS (S)			
Emmy MARC (T)	X		
Charlène DELACOUR (S)	X		
Loona MOURENAS (T)	X		
Ali BOUZIANE (S)	X		
Olivier OCCELLO (T)			
Juliette BODIN (S)			
Elise PAUCOD (T)	X		
Diane IVALA-MENDOME (S)			
Hugo PREVOST (T)	X		
Charlotte AUDIBERT (S)			
Raphaël PUYGRENIER (T)	X		
Amandine DUVAL (S)			
Mathilde RORATO (T)			
Emeline TRASBOT (S)	X		

**Invités permanents**

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
<b>Caroline BERTONECHE</b>	Présidente du Conseil académique	X	
<b>Yassine LAKHNECH</b>	Président de l'UGA	X	
<b>Kévin SUTTON</b>	Chargé de mission faisant fonction de Vice-Président Formation par intérim	X	
<b>Anne-Catherine FAVRE</b>	Vice-présidente du Conseil d'administration	X	
<b>Hervé COURTOIS</b>	Vice-président Recherche et Innovation		X
<b>Karine SAMUEL</b>	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales	X	
<b>Yann ECHINARD</b>	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
<b>Philippe SARRAZIN</b>	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche	X	
<b>Pierrick BEDOUCH</b>	Vice-président Vie étudiante	X	
<b>Martin OUDART</b>	Vice-président Etudiant	X	
<b>Marc ODDON</b>	Chargé de mission Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle	X	
<b>José LABARERE</b>	Chargé de mission Études de santé		X
<b>Florence COURTOIS</b>	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
<b>Marc GANDIT</b>	Chargé de mission Démarche compétences	X	
<b>Jacky GHODBANE</b>	Agent comptable		X
<b>Joris BENELLE ou son représentant</b>	Directeur général des services ou son représentant		X
<b>Jean-François REDON</b>	Directeur Général Délégué Formation	X	
<b>Anne BROUZET</b>	Directrice Générale Déléguée adjointe Formation	X	
<b>Noémie PLAY</b>	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
<b>Océane DA COSTA RODRIGUES</b>	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
<b>Maud VALLENARI ou son adjointe</b>	Directrice de la DEFI ou son adjointe	X X (Audrey GONINET)	

### Invités permanents (suite)

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
<b>Arnaud COEFFIER ou son adjointe</b>	Directeur de la DMAP ou son adjointe		X
<b>Lydie MUZART ou son adjointe</b>	Directrice de la DOIP ou son adjointe		X
<b>Marie LEMAIRE ou son adjointe</b>	Directrice de la DFCA ou son adjointe	X	
<b>Fabrice MENARD</b>	Direction de la DAPI	X	
<b>Frédéric SABY ou son représentant</b>	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
<b>Thierry PLACETTE ou son représentant</b>	Directeur du SUAPS ou son représentant	X	
<b>Arielle GRANON ou son représentant</b>	Directrice Vie étudiante ou son représentant	X	
<b>Christine CHIRAT</b>	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP	X	
<b>Lionel FILIPPI</b>	Administrateur provisoire de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie		X
<b>Yannick VALLEE</b>	Administrateur provisoire de la CSPM Facultés des Sciences		X
<b>Bénédicte CORVAISIER ou son représentant</b>	Directrice du CROUS ou son représentant		X

### Invités ponctuels

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
<b>Françoise LERICHE</b>	Présentation de la demande de réouverture du parcours 3FE	X	
<b>Michel SEVE</b>	Présentation de la demande de création du DU Thérapeutiques et microbiotes	X	
<b>Jean-Michel MIEL</b>	Directeur de la DAJI	X	

**Cette séance se déroule au moyen d'une visioconférence.**

- 1. Informations de la Présidente du Conseil Académique**  
*→ Par Caroline BERTONECHE*
- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 13 janvier et du 20 février 2020**
- 3. Processus d'accréditation : information, point d'étape**
- 4. Approbation de la composition et des attributions de la Commission Vie Étudiante**
- 5. Information sur le plan de continuité pédagogique**
- 6. Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique**
- 7. Approbation des modalités de tenue à distance des jurys de thèse et d'habilitation à diriger des recherches pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19**
- 8. Approbation de la demande de réouverture du parcours Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE) en M2 au sein de la mention Didactique des langues pour 2020/2021**
- 9. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés**
- 10. Information concernant le calendrier de campagne de contrôle des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'offre de formation non accréditée pour 2020/2021**
- 11. Questions diverses**

# Informations de la Présidente du CAc

---

- **Composition de la CFVU**

Démission de Philippe FERRARI, remplacé par Zineb SIMEU-ABAZI

- **Modifications de l'ordre du jour :**

- Suppression des points 7 et 8 concernant le FLE à distance
- Ajout d'un point concernant la tenue des jurys de thèse et HDR à distance, à la demande des élus de la liste EPUI
- Proposition d'amendement du PCP des élus SGEN-CFDT UNSA
- Proposition de motion relative au PCP des élus CGT, FSU, NUC et UNEF

# Informations de la Présidente du CAc

- *Chargé de mission faisant fonction de VP Formation par intérim*

**Kevin SUTTON – MCF en géographie, UFR ARSH – UMR PACTE**

- **UGA depuis sept 2014 (UPMF)**
- **PRAG Université de Savoie 2006-2014**

***Thèse soutenue en 2011 sur les nouvelles traversées alpines – UMR Edytem***

## Principales responsabilités collectives exercées

### *En local*

- **Administrateur provisoire de la CSPM H3S**
- **Directeur de l'UFR ARSH (depuis 2018 ; adjoint 2017-2018)**
- **Diverses resp. pédagogiques depuis 2010 (notamment parcours MEEF 2015-2020)**

### *A l'échelle nationale*

- **VP CAPES histoire-géographique depuis session 2018**
- **Membre du jury du CAPES (2012-2013) et de l'agrégation (2014-2017)**
- **Membre du bureau de la CDUL (Conférence dir UFR de Lettres-sc. Humaines)**

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. **Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 13 janvier et du 20 février 2020**  
→ *Par Caroline BERTONECHE*
2. Processus d'accréditation : information, point d'étape
3. Approbation de la composition et des attributions de la Commission Vie Étudiante
4. Information sur le plan de continuité pédagogique
6. Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique
7. Approbation des modalités de tenue à distance des jurys de thèse et d'habilitation à diriger des recherches pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19
8. Approbation de la demande de réouverture du parcours Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE) en M2 au sein de la mention Didactique des langues pour 2020/2021
9. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
10. Information concernant le calendrier de campagne de contrôle des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'offre de formation non accréditée pour 2020/2021
11. Questions diverses

## - Délibérations -

### *Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 13 janvier et du 20 février 2020*

Les projets de relevés de décisions des séances de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire des 13 janvier et 20 février 2020 transmis avec la convocation n'appellent aucune demande de modification.

Les relevés de décisions des séances de la CFVU du 13 janvier et du 20 février 2020 sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	39
Membres représentés	2
Nombre de votants	41
Voix favorables	39
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les relevés de décisions des séances de la CFVU du 13 janvier et du 20 février 2020.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 13 janvier et du 20 février 2020
3. **Processus d'accréditation : information, point d'étape**  
→ *Par Kevin SUTTON*
2. Approbation de la composition et des attributions de la Commission Vie Étudiante
3. Information sur le plan de continuité pédagogique
6. Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique
7. Approbation des modalités de tenue à distance des jurys de thèse et d'habilitation à diriger des recherches pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19
8. Approbation de la demande de réouverture du parcours Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE) en M2 au sein de la mention Didactique des langues pour 2020/2021
9. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
10. Information concernant le calendrier de campagne de contrôle des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'offre de formation non accréditée pour 2020/2021
11. Questions diverses

# **Processus d'accréditation : information, point d'étape**

## **Partie haute**

- Relecture des fiches mention terminée – échanges en cours avec les composantes
- Dépôt décalé par l'HCERES au 01/05 – marge de tolérance sur la date

## **Partie basse**

- Cadrage devait être discuté en CFVU le 16/04 – retard d'1 mois environ
- Décalage qui sera répercuté sur tout le processus – attente avant de définir un nouveau calendrier car situation évolutive

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 13 janvier et du 20 février 2020
3. Processus d'accréditation : information, point d'étape
4. **Approbation de la composition et des attributions de la Commission Vie Étudiante**  
→ *Par Martin OUDART et Pierrick BEDOUC*
2. Information sur le plan de continuité pédagogique
6. Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique
7. Approbation des modalités de tenue à distance des jurys de thèse et d'habilitation à diriger des recherches pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19
8. Approbation de la demande de réouverture du parcours Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE) en M2 au sein de la mention Didactique des langues pour 2020/2021
9. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
10. Information concernant le calendrier de campagne de contrôle des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'offre de formation non accréditée pour 2020/2021
11. Questions diverses

## Rappel statuts

- ▶ Statuts : CVE est une formation du CAc (paragraphe 3)
- ▶ Art 52 : Une commission vie étudiante est créée par **délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire** qui en fixe la **composition** et les modalités de désignation de ses membres. Elle décide également des **compétences** qu'elle lui délègue parmi celles dans le champ de la vie universitaire mentionnées à l'article 49 sans pour autant pouvoir lui déléguer **l'intégralité de ces dernières**.

# Missions de la Commission vie étudiante

- ▶ Proposition de périmètre CVE et de délégations de la CFVU (statuts de l'EPE)
  - 10. (CFVU) Adopte les mesures globales permettant aux étudiants de développer des activités culturelles, sportives, associatives et de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle ;
  - 11.(CFVU) Adopte les mesures globales permettant le soutien de la vie associative des étudiants ;
  - 12. (CFVU) Propose des orientations de nature à améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiants (**hors pédagogie**), notamment les mesures relatives aux activités de soutien, aux œuvres universitaires et scolaires, fait des propositions en ce qui concerne les services médicaux et sociaux
- Elabore la politique de la vie étudiante, rédige un schéma directeur de la vie étudiante
- Pilote et évalue la politique de vie étudiante (définition des indicateurs, etc)
- Pilote l'utilisation des moyens dédiés à la vie étudiante dans le respect de l'enveloppe et du cadre stratégique défini par le conseil d'administration,
- Pilote la programmation et le bilan CVEC sur proposition du comité ressource CVEC qu'elle soumet au conseil d'administration

# Composition

- ▶ Pilotage : VPVE + VPE
- ▶ Secrétariat de séance par DVE
- ▶ 3 élus étudiants titulaire et 3 élus étudiants suppléants : désignés par la CFVU parmi élus CFVU ou CA
- ▶ 1 élu doctorant : ~~désigné par le CED~~ désigné par la CFVU parmi les élus doctorants de la commission recherche ou du Conseil du CED
- ▶ 2 élus personnels : désignés par la CFVU dont un issu des personnels élus de la CFVU et un issu des personnels élus du CA
- ▶ 6 VPE et équivalent des composantes académiques
- ▶ 6 représentants des composantes académiques (Directeur composante ou Directeur administratif ou VPVE et équivalent)
- ▶ 1 VPE CROUS
- ▶ 1 direction générale du CROUS
- ▶ 4 VP : VP Valence, VPCST, VP RSE, VP RTI
- ▶ Collectivités invitées : Metro, Valence, Région
- ▶ Invités : Rectorat, DGS, DGDF, ADUDA, DCCST, DGDRTI, DGD BAPSO, DirCom, SUAPS, CSU, SAH, CED, VP Numérique, VP Santé, VP Finance, CM OEIP +/- CM à venir
- ▶ 26 membres (12 étudiants soit 46%) + 19 invités
- ▶ Au moins 2 fois par an

*Alexis FAYOLLE : Interasso soutient la mise en place d'une Commission Vie étudiante depuis longtemps car elle est importante pour l'émancipation, le soutien et l'autonomie de la vie étudiante. Nous sommes donc très heureux que ce projet puisse aboutir aujourd'hui.*

*Thierry PLACETTE : Cette commission sera-t-elle en charge de la CVEC ? Est-ce qu'elle se substitue à ce qui était en place jusqu'à présent ?*

*Martin OUDART : Cette commission aura les mêmes prérogatives que celles qu'avait la Commission Vie étudiante de la ComUE au périmètre auparavant inter-établissements, et aujourd'hui inter-composantes académiques. Il y aura également un Comité ressources CVEC qui s'apparentera au Comité CVEC, et qui rendra compte à cette Commission Vie étudiante. La Commission Vie étudiante aura la charge de soumettre au Conseil d'administration la proposition de programmation CVEC.*

*Gwenaël DELAVAL : Pourquoi l' élu doctorant est-il désigné par le Collège des études doctorales (CED) alors qu'il y a également des élus doctorants qui siègent au CA et à la Commission Recherche ?*

*Martin OUDART : Nous en avons discuté avec le directeur du Collège doctoral. Nous avons fait ce choix par souci de simplicité et parce que le CED s'occupe en partie de la vie des doctorants, notamment concernant l'aide sociale et le harcèlement. Je ne vois pas d'objection particulière à ce que l'appel à candidature soit ouvert également aux doctorants de la Commission Recherche, mais dans ce cas il faudrait que la désignation soit faite par la CFVU.*

*Pierrick BEDOUCH : L'objectif est d'avoir une désignation par un organe qui représente les doctorants, d'avoir le meilleur relai possible auprès des usagers concernés. Je suis d'accord pour élargir à la Commission Recherche.*

Il est convenu de modifier la composition de la Commission Vie étudiante afin que l' élu doctorant soit désigné par la CFVU parmi les élus doctorants de la Commission Recherche ou du Conseil du Collège des études doctorales.

*Laurence VIANES : Est-ce que les vice-présidents ont la possibilité de se faire représenter ?*

*Pierrick BEDOUCH : Les vice-présidents et les représentants des composantes académiques pourront se faire représenter. En revanche, il me semble important que les vice-présidents Valence, CST, RSE et RTI soient présents car il s'agit d'une instance de grande importance par rapport à leurs missions.*

*Hugo PREVOST : Etant donné l'importance de cette commission, ne faudrait-il pas prévoir des réunions plus fréquentes ? Est-ce que toutes les décisions repasseront par la CFVU ? Cela me semble nécessaire.*

*Pierrick BEDOUCH : Oui, il s'agit de permettre une gestion la plus opérationnelle possible des champs de la vie étudiante et de préparer le travail de la CFVU, sans se substituer à cette dernière ; il s'agit de travailler en complémentarité. Il y aura des présentations à la CFVU, et le cas échéant des discussions, tout comme ce sera le cas au CA et au CAC pour les questions qui relèvent de leurs périmètres.*

*Martin OUDART : Il s'agit bien de complémentarité. Il y a une délégation de compétences, telle que prévue par les statuts de l'université, mais nous pourrions assurer une information régulière de la CFVU si vous le souhaitez. Les sujets majeurs tels que les schémas directeurs relèvent du CAC et du CA, mais ils pourront être discutés en CFVU si vous le jugez nécessaire.*

*Hugo PREVOST : Il serait intéressant d'avoir en amont un cadrage précis de ce qui doit repasser d'une part en CA et d'autre part en CFVU.*

*Martin OUDART : Tout ce qui a trait au financier repasse au CA, le schéma directeur de la Vie étudiante repasse nécessairement au CAC et au CA. Le principe de délégation de compétence, inscrit dans les statuts, avait été approuvé par les représentants étudiants pour permettre un meilleur traitement de ces questions, et une autonomisation et un développement de la vie étudiante. Il est important que les membres de la CFVU soient facilement informés des discussions qui ont lieu dans cette instance, et que les enjeux majeurs fassent l'objet d'une présentation. Néanmoins, il me semble compliqué de faire voter en CFVU les questions qui relèvent des compétences déléguées, notamment parce que l'objectif de cette délégation était de rendre l'instance plus autonome et plus agile. La composition de la Commission Vie étudiante permettra une large expression étudiante.*

*Séverin CONSTANT-MARMILLON : Par rapport à la fréquence des réunions, il est indiqué 2 fois par an à titre indicatif. Je pense que la commission saura adapter la fréquence des réunions en fonction des besoins. Par ailleurs, il est important que cette instance puisse bénéficier d'une certaine indépendance, dans la limite du cadre déjà défini concernant les questions qui doivent repasser en CFVU et en CA, afin de mener à bien des projets de manière efficace.*

## - Délibérations -

### *Approbation de la composition et des attributions de la Commission Vie Étudiante*

Il est convenu de modifier la composition de la Commission Vie étudiante afin que l'élu doctorant soit désigné par la CFVU parmi les élus doctorants de la Commission Recherche ou du Conseil du Collège des études doctorales.

La composition et les attributions de la Commission Vie Étudiante sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	40
Membres représentés	2
Nombre de votants	42
Voix favorables	31
Voix défavorables	7
Abstentions ou refus de prendre part au vote	4

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la composition et les attributions de la Commission Vie Étudiante.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 13 janvier et du 20 février 2020
3. Processus d'accréditation : information, point d'étape
4. Approbation de la composition et des attributions de la Commission Vie Étudiante
5. **Information sur le plan de continuité pédagogique**  
→ *Par Kevin SUTTON*
6. Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique
7. Approbation des modalités de tenue à distance des jurys de thèse et d'habilitation à diriger des recherches pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19
8. Approbation de la demande de réouverture du parcours Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE) en M2 au sein de la mention Didactique des langues pour 2020/2021
9. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
10. Information concernant le calendrier de campagne de contrôle des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'offre de formation non accréditée pour 2020/2021
11. Questions diverses

Le plan de continuité pédagogique est organisé en 2 parties. La première partie récapitule les différents principes qui ont guidé l'action de l'établissement dans cette phase de confinement, pour assurer une continuité d'enseignement. La seconde partie, soit le point 7, constitue la partie réglementaire qui va être soumise au vote de la CFVU.

### **Retour sur les 4 semaines de confinement**

- La fermeture au public et la mise en place du confinement se sont succédées très rapidement.
- Le 11 mars, un courrier a été adressé aux composantes pour identifier les enseignements prioritaires.
- Le 13 mars, une réunion s'est tenue avec les directeurs de composantes pour préciser quelques principes afin de guider la continuité des enseignements (ex : privilégier des dispositifs souples).
- Enorme investissement des équipes pédagogiques et administratives pour mettre en place très rapidement des ressources pédagogiques, des enseignements, des modes d'interaction avec les étudiants.
- Important travail d'accompagnement de la DAPI pour la mise en œuvre.
- Recensement des étudiants en manque d'équipement informatique ou de connexion internet, qui se poursuit encore actuellement.
- Stock de tablettes de la faculté de Médecine et d'ordinateurs de l'IUT1 qui ont été reconfigurés et dont un certain nombre ont été livrés aux étudiants identifiés.

- Travail avec l'entreprise Wizbii pour une mise à disposition de PC reconditionnés puis livrés aux étudiants.
- Travail sur la connexion : commande de cartes SIM 4G livrées aux domiciles des étudiants.

	Composante	Matériel livré	Matériel en instance d'être livré	Cartes SIM 4G commandées
<b>Suivi du matériel informatique mis à disposition des étudiants</b>	SHS	6	1	
	ARSH	4	2	
	DLST	2	1	
	Droit	2	2	
	STAPS		3	4
	DAEU	3		
	LE	3	3	
	LLASIC	2	3	
	IUGA	2	1	9
	IUT Valence	1	2	
	CUEF	2		
	FEG	2		
	DSDA		3	
	IUT 1	7		
	Polytech		1	
	IUT 2	1	2	10+13 liste complémentaire
Phitem		7		
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>31</b>	<b>23</b>	

**Etat au vendredi 10 avril**

*Joséphine BOUGEOIS : Merci pour ce travail de recensement des étudiants en difficulté matérielle. Néanmoins, il nous semble que le nombre de personnes concernées est très faible par rapport aux 60 000 étudiants inscrits à l'UGA. Il faut également prendre en compte toutes les personnes débordées par la charge de travail salarial.*

*Kevin SUTTON : La phase de distribution de matériel est toujours en cours. La charge de travail demandée aux étudiants a fortement augmenté ; nous avons sollicité les directions de composantes afin que les équipes pédagogiques soient vigilantes à ce sujet.*

*Séverin CONSTANT-MARMILLON : Interasso tient à vous remercier pour la façon dont vous gérez la crise, et pour l'intégration de modifications dans le plan de continuité pédagogique.*

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 13 janvier et du 20 février 2020
3. Processus d'accréditation : information, point d'étape
4. Approbation de la composition et des attributions de la Commission Vie Étudiante
5. Information sur le plan de continuité pédagogique
6. **Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique**  
→ *Par Kevin SUTTON*
6. Approbation des modalités de tenue à distance des jurys de thèse et d'habilitation à diriger des recherches pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19
8. Approbation de la demande de réouverture du parcours Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE) en M2 au sein de la mention Didactique des langues pour 2020/2021
9. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
10. Information concernant le calendrier de campagne de contrôle des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'offre de formation non accréditée pour 2020/2021
11. Questions diverses

Après lecture de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique, des discussions ont eu lieu et des demandes de modifications ont été exprimées.

La CFVU doit ainsi se prononcer sur :

- La proposition de motion des élus CGT, FSU, NUC et UNEF
- La partie relative aux modalités de maintien des évaluations terminales telle que rédigée initialement et les différents amendements proposés
- L'ensemble de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique, amendement approuvé et modifications effectuées inclus (les modifications sont signalées plus bas en violet).

# Proposition de motion

**Les élus CGT, FSU, NUC et UNEF de la CFVU souhaitent soumettre une motion à l'approbation de la CFVU, en votant d'abord la première partie puis la seconde.**

## **Première partie de la motion :**

*« Du fait du confinement et de la fermeture des locaux de l'UGA, les conditions ne sont plus réunies pour organiser l'évaluation des étudiant·e·s dans des conditions d'équité satisfaisantes. La « valeur des diplômes » n'a plus de sens si la première condition pour obtenir ce diplôme est d'avoir un logement viable, du matériel informatique en bon état de marche, une connexion internet suffisante, la disponibilité mentale requise pour étudier alors même que nous sommes tou·te·s en pleine crise sanitaire mondiale. Dans ce contexte, continuer d'enseigner a pour objectif principal de conserver un lien social avec les étudiant·e·s, entre étudiant·e·s, entre collègues ; l'évaluation ne peut que poursuivre un objectif formatif.*

*La CFVU de l'UGA décide donc, pour ne laisser aucun·e étudiant·e de côté dans cette crise majeure :*

*1. Qu'il ne peut être organisé, à l'UGA, d'évaluations à distance synchrones, lesquelles rendraient les conditions d'évaluation extrêmement inéquitables »*

## **Seconde partie de la motion :**

*« 2. De valider le deuxième semestre de tou·te·s les étudiant·e·s au moyen de la note plancher de 12/20, améliorable par le contrôle continu. »*

## - Délibérations -

***Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique  
→ Vote de la motion proposée par les élus CGT, FSU, NUC et UNEF de la CFVU***

La première partie de la motion est soumise au vote.  
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	40
Membres représentés	2
Nombre de votants	42
Voix favorables	16
Voix défavorables	26
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire n'approuve pas, à la majorité de ses membres présents et représentés, la première partie de la motion.

La seconde partie de la motion est soumise au vote.  
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	40
Membres représentés	2
Nombre de votants	42
Voix favorables	12
Voix défavorables	29
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire n'approuve pas, à la majorité de ses membres présents et représentés, la seconde partie de la motion.

# Demandes d'amendement

**La partie du plan de continuité pédagogique relative aux modalités de maintien des évaluations terminales fait l'objet de plusieurs demandes d'amendement.**

**Il est convenu de soumettre au vote successivement :**

- **le texte initialement proposé**

*« Si des évaluations terminales sont maintenues, elles devront être organisées à distance avec recours à des outils numériques :*

- *à l'écrit, il s'agira alors de préciser la forme du rendu attendu (dossier, rapport, devoir, questionnaire en ligne...) ainsi que la date et l'heure du rendu. Un délai minimal de 24h devra être respecté entre la mise à disposition du sujet et la date et heure de rendu ;*
- *à l'oral, il s'agira alors de s'assurer du respect des conditions de préparation et de passage. »*

- **la proposition d'amendement des élus SGEN-CFDT UNSA**

*« Si des évaluations terminales sont maintenues, elles devront être organisées à distance avec recours à des outils numériques :*

- *à l'écrit, il s'agira alors de préciser la forme du rendu attendu (dossier, rapport, devoir, questionnaire en ligne...) ainsi que la date et l'heure limite du rendu. Hormis pour les questionnaires en ligne, un temps minimal d'accès à l'épreuve de 24h devra être respecté.*
- *à l'oral, il s'agira alors de s'assurer du respect des conditions de préparation et de passage. »*

- **la première proposition d'amendement des élus CGT**

*« Si des évaluations terminales sont maintenues, elles devront être organisées à distance avec recours à des outils numériques :*

- *à l'écrit, il s'agira alors de préciser la forme du rendu attendu (dossier, rapport, devoir, questionnaire en ligne...) ainsi que la date et l'heure limite du rendu. Un temps minimal d'accès à l'épreuve de 48h devra être respecté. »*

- **la seconde proposition d'amendement des élus CGT**

*« - à l'oral, il s'agira alors de s'assurer du respect des conditions de préparation et de passage. Le choix sera laissé à l'étudiant de demander une alternative à l'oral avec un rendu écrit. »*

## - Délibérations -

### *Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique*

**→ Vote de la partie relative aux modalités de maintien des évaluations terminales et des différents amendements proposés**

Le texte initialement proposé est soumis au vote.  
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	39
Membres représentés	2
Nombre de votants	41
Voix favorables	13
Voix défavorables	28
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire n'approuve pas, à la majorité de ses membres présents et représentés, le texte initialement proposé.

La proposition d'amendement des élus SGEN-CFDT UNSA est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	39
Membres représentés	2
Nombre de votants	41
Voix favorables	31
Voix défavorables	10
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la proposition d'amendement des élus SGEN-CFDT UNSA.

## - Délibérations -

### *Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique*

**→ Vote de la partie relative aux modalités de maintien des évaluations terminales et des différents amendements proposés**

La première proposition d'amendement des élus CGT est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	39
Membres représentés	2
Nombre de votants	41
Voix favorables	13
Voix défavorables	28
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire n'approuve pas, à la majorité de ses membres présents et représentés, la première proposition d'amendement des élus CGT.

La seconde proposition d'amendement des élus CGT est soumise au vote. Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	39
Membres représentés	2
Nombre de votants	41
Voix favorables	14
Voix défavorables	26
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire n'approuve pas, à la majorité de ses membres présents et représentés, la seconde proposition d'amendement des élus CGT.

# PCP : partie réglementaire soumise au vote 1/12

## 7. Définition des évolutions réglementaires

Conformément à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, chaque établissement arrête annuellement les modalités des contrôles des connaissances. Ces modalités peuvent prendre la forme d'un contrôle continu et régulier, ou d'un examen terminal, voire d'une combinaison de ces deux modes de contrôle. En application de ces dispositions, ces modalités ne peuvent en principe pas être modifiées en cours d'année.

Conformément à l'article 14 du cadre national des formations de juillet 2018 :  
*«Lorsqu'ils sont confrontés à des situations exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, les établissements peuvent adapter les modalités d'évaluation en garantissant la qualité des diplômes délivrés, notamment en recourant aux usages du numérique. » ;*

# PCP : partie réglementaire soumise au vote 2/12

---

Considérant le document d'accompagnement aux plans de continuité pédagogique édité par la DGESIP, en date du 13 mars 2020, rappelant la position du Conseil d'Etat qui estime « *que les modifications de contrôle des connaissances doivent garantir l'existence d' "un délai raisonnable pour que [l'étudiant puisse] s'adapter à cette modification" » ;*

Considérant que l'Université Grenoble Alpes fait face à des circonstances exceptionnelles en raison du confinement et de la fermeture des bâtiments aux activités d'enseignement présentesielles, et afin de garantir la continuité du service public de l'enseignement supérieur ;

Considérant l'Ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

# PCP : partie réglementaire soumise au vote 3/12

---

Les dispositions suivantes sont adoptées afin de permettre aux équipes pédagogiques d'élaborer leurs propositions d'adaptation des modalités de contrôle des connaissances et des compétences, et de les transmettre, via les composantes, à la CFVU pour validation. La compétence de validation des MCCC adaptées relève de la CFVU qui pourra déléguer cette compétence au Président de l'université. Dans ce cas, le Président de l'université validera ou non les adaptations après avis de la Vice-présidence formation et de la Vice-présidence étudiante. La CFVU devra dans ce cas être tenue informée régulièrement des décisions prises.

# PCP : partie réglementaire soumise au vote 4/12

---

## a. MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Le contrôle de l'assiduité est suspendu pendant les périodes d'enseignement à distance.

Les adaptations des modalités d'organisation des examens peuvent porter, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, sur leur nature, leur nombre, leur contenu, leur coefficient ou leurs conditions d'organisation. Ces dispositions s'appliquent aux différentes sessions d'examen dont l'organisation sera impactée par la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19. Cette crise sanitaire ainsi que les incertitudes associées au calendrier de confinement et aux conditions de déconfinement contraignent à organiser ces sessions en mode distanciel.

# PCP : partie réglementaire soumise au vote 5/12 – TEXTE INITIALEMENT PROPOSÉ

Il est conseillé de limiter le nombre d'évaluations initialement prévues et d'appréhender l'évaluation dans une dimension formative. Quand pour une UE il existe une ou des note(s) obtenue(s) avant le 16 mars, on privilégiera la prise en compte de cette/ces note(s) pour la validation de l'UE. Si l'UE n'a pas fait l'objet d'évaluation avant le 16 mars, on privilégiera de faire porter l'évaluation de l'UE sur les contenus traités avant le 16 mars.

En cas d'impossibilité d'évaluer une UE, il sera possible de la neutraliser.

# PCP : partie réglementaire soumise au vote 5/12 – TEXTE MODIFIÉ ET APPROUVÉ

---

Il est conseillé de limiter le nombre d'évaluations initialement prévues et d'appréhender l'évaluation dans une dimension formative. Quand pour une UE il existe une ou des note(s) obtenue(s) avant le 16 mars, il sera possible de prendre en compte cette/ces note(s) pour la validation de l'UE. Si l'UE n'a pas fait l'objet d'évaluation avant le 16 mars, on privilégiera de faire porter l'évaluation de l'UE sur les contenus traités avant le 16 mars.

En cas d'impossibilité d'évaluer une UE, il sera possible de neutraliser **totalemment ou partiellement celle-ci**.

# **PCP : partie réglementaire soumise au vote 6/12 – TEXTE INITIALEMENT PROPOSÉ**

---

Si des évaluations terminales sont maintenues, elles devront être organisées à distance avec recours à des outils numériques :

- à l'écrit, il s'agira alors de préciser la forme du rendu attendu (dossier, rapport, devoir, questionnaire en ligne...) ainsi que la date et l'heure du rendu. Un délai minimal de 24h devra être respecté entre la mise à disposition du sujet et la date et heure de rendu ;
- à l'oral, il s'agira alors de s'assurer du respect des conditions de préparation et de passage.

Les évaluations continues pourront être adaptées en évaluations terminales écrites ou orales, en respectant les modalités évoquées ci-dessus.

# PCP : partie réglementaire soumise au vote 6/12 – TEXTE MODIFIÉ ET APPROUVÉ

---

Si des évaluations terminales sont maintenues, elles devront être organisées à distance avec recours à des outils numériques :

- à l'écrit, il s'agira alors de préciser la forme du rendu attendu (dossier, rapport, devoir, questionnaire en ligne...) ainsi que la date et l'heure **limite** du rendu. **Hormis pour les questionnaires en ligne, un temps minimal d'accès à l'épreuve de 24h devra être respecté.**
- à l'oral, il s'agira alors de s'assurer du respect des conditions de préparation et de passage.

Les évaluations continues pourront être adaptées en évaluations terminales écrites ou orales, en respectant les modalités évoquées ci-dessus.

# PCP : partie réglementaire soumise au vote 7/12 – TEXTE INITIALEMENT PROPOSÉ

Il conviendra de respecter un délai raisonnable de 15 jours minimum entre la communication des nouvelles modalités par les composantes aux étudiants, et la date de convocation ou de rendu des travaux.

La prise en compte des besoins des publics spécifiques (au sens de l'article 12 du Cadre national des formations), dont relèvent les étudiants en situation de handicap, les étudiants salariés, en situation de longue maladie, les chargés de famille, etc. reste en vigueur. Les dispositions de cet article sont étendues aux étudiants rencontrant des contraintes numériques particulières et aux étudiants réquisitionnés. Des épreuves de substitution (oral téléphonique, rendu par voie postale...) pourront leur être proposées.

# PCP : partie réglementaire soumise au vote 7/12 – TEXTE MODIFIÉ ET APPROUVÉ

Il conviendra de respecter un délai raisonnable de 15 jours minimum entre la communication des nouvelles modalités par les composantes aux étudiants, et la date de convocation ou de rendu des travaux **des évaluations terminales**.

La prise en compte des besoins des publics spécifiques (au sens de l'article 12 du Cadre national des formations), dont relèvent les étudiants en situation de handicap, les étudiants salariés, en situation de longue maladie, les chargés de famille, etc. reste en vigueur. Les dispositions de cet article sont étendues aux étudiants rencontrant des contraintes numériques particulières et aux étudiants réquisitionnés. Des épreuves de substitution (oral téléphonique, rendu par voie postale...) pourront leur être proposées.

# PCP : partie réglementaire soumise au vote 8/12

## b. STAGES

Si le stage est obligatoire ou entraîne la validation de crédits et que celui-ci est impossible, suspendu, écourté ou reporté, l'équipe pédagogique pourra, pour tout un parcours donné :

- Soit valider l'UE ou l'EC correspondant sur la base du temps de stage effectué;
- Soit proposer une modalité alternative d'évaluation des compétences attachées à la pratique du stage. Toute modalité alternative devra être portée à la connaissance de l'étudiant ; un délai raisonnable de 15 jours minimum devra être observé entre la communication des nouvelles modalités par les composantes aux étudiants et la date de rendu des travaux;
- Soit neutraliser l'UE ou l'EC concerné.

# PCP : partie réglementaire soumise au vote 9/12

## c. MOBILITES INTERNATIONALES : EN CAS DE RETOUR ANTICIPE

Les contrôles de connaissances qui auront pu être réalisés soit avant le retour, soit à distance une fois l'étudiant rentré, pourront être pris en compte pour donner lieu à des validations de crédits.

Dans le cas d'une réintégration dans la filière d'inscription à l'UGA : l'étudiant pourra valider les crédits afférents aux enseignements prévus dans le contrat pédagogique de mobilité modifié.

Si aucune évaluation n'a pu être assurée dans le cadre de la mobilité et que la réintégration dans filière d'inscription à l'UGA ne permet pas d'évaluer l'étudiant, l'équipe pédagogique pourra neutraliser le semestre.

Toute situation sera appréciée à l'avantage de l'étudiant.

# PCP : partie réglementaire soumise au vote 10/12 – TEXTE INITIALEMENT PROPOSÉ

## d. COMMISSION D'ADMISSION

Les commissions d'admission pour la campagne de recrutement 2020-2021 s'organiseront de manière dématérialisée. Les dossiers sont disponibles sur les applicatifs de gestion (E candidat, Parcoursup, Portail d'études en France).

Concernant les modalités d'admission prévoyant des entretiens de recrutement : à compter du lundi 16 mars 2020 les entretiens ne pourront être réalisés qu'en distanciel.

Les présidents des commissions doivent veiller à l'égalité de traitement entre les candidats, les mêmes modalités d'admission doivent être appliquées à l'ensemble des candidats au sein de chaque commission.

# PCP : partie réglementaire soumise au vote 10/12 – TEXTE MODIFIÉ ET APPROUVÉ

## d. COMMISSION D'ADMISSION

Les commissions d'admission pour la campagne de recrutement 2020-2021 s'organiseront de manière dématérialisée. Les dossiers sont disponibles sur les applicatifs de gestion (E candidat, Parcoursup, Portail d'études en France, [FSA](#)).

Concernant les modalités d'admission prévoyant des entretiens de recrutement : à compter du lundi 16 mars 2020 les entretiens ne pourront être réalisés qu'en distanciel.

Les présidents des commissions doivent veiller à l'égalité de traitement entre les candidats, les mêmes modalités d'admission doivent être appliquées à l'ensemble des candidats au sein de chaque commission.

# PCP : partie réglementaire soumise au vote 11/12 – TEXTE INITIALEMENT PROPOSÉ

---

Concernant les campagnes d'admission des M1 d'une part et M2 dérogatoires d'autre part, qui se dérouleraient pour tout ou partie pendant la période de confinement : ces campagnes seront prolongées ou réouvertes. Les candidatures devront être étudiées au moins jusqu'au 5 juillet 2020 afin de tenir compte de l'impossibilité de certains étudiants de déposer leur candidature dans le délai initialement imparti.

# PCP : partie réglementaire soumise au vote 11/12 – TEXTE MODIFIÉ ET APPROUVÉ

---

Concernant les campagnes d'admission des M1 d'une part et M2 dérogatoires d'autre part, qui se dérouleraient pour tout ou partie pendant la période de confinement : ces campagnes seront prolongées ou réouvertes. Les candidatures devront être étudiées au moins jusqu'au **15 juin 2020** afin de tenir compte de l'impossibilité de certains étudiants de déposer leur candidature dans le délai initialement imparti.

# PCP : partie réglementaire soumise au vote 12/12

---

## e. JURYS

Les autorités compétentes pour constituer des jurys peuvent en adapter la composition et les règles de quorum. Les membres de ces jurys pourront participer aux réunions et délibérations par tout moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective ainsi que la confidentialité des débats.

Le président de jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus. Il date et signe le procès-verbal, confirmant ainsi les décisions du jury.

## - Délibérations -

***Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique  
→ Vote de l'ensemble de la partie réglementaire, amendement approuvé et modifications effectuées inclus***

L'ensemble de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique, amendement approuvé et modifications effectuées inclus, est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	36
Membres représentés	2
Nombre de votants	38
Voix favorables	29
Voix défavorables	3
Abstentions ou refus de prendre part au vote	6

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, l'ensemble de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique, amendement approuvé et modifications effectuées inclus.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 13 janvier et du 20 février 2020
3. Processus d'accréditation : information, point d'étape
4. Approbation de la composition et des attributions de la Commission Vie Étudiante
5. Information sur le plan de continuité pédagogique
6. Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique
7. **Approbation des modalités de tenue à distance des jurys de thèse et d'habilitation à diriger des recherches pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19**  
→ *Par Caroline BERTONECHE*
8. Approbation de la demande de réouverture du parcours Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE) en M2 au sein de la mention Didactique des langues pour 2020/2021
9. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
10. Information concernant le calendrier de campagne de contrôle des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'offre de formation non accréditée pour 2020/2021
11. Questions diverses

## Proposition de NOTE RELATIVE A LA TENUE DE JURYS ENTIEREMENT A DISTANCE (Thèse de doctorat, Habilitation à Diriger les Recherches)

Dispositions exceptionnelles durant la crise sanitaire liée au Covid19 : ordonnance n° 2020-351 du  
27 mars 2020

La procédure décrite ci-dessous est semblable pour les situations exceptionnelles exigeant une  
soutenance HDR durant la période de confinement dû au Covid 19.

### Organisation

- L'organisation d'une soutenance par voie totalement dématérialisée est strictement limitée à la situation actuelle de crise sanitaire liée au Covid-19.
- L'organisation d'une soutenance ne doit être envisagée que dans le cadre de conditions exceptionnelles ne permettant pas le report de la soutenance à une date ultérieure. En particulier, seront considérées comme relevant de ce cadre exceptionnel
  - les soutenances de thèse en cotutelle, dans le cas de contrats ou de conventions arrivant à échéance et ne pouvant faire aisément l'objet d'une extension du contrat ou de la convention.
  - les soutenances pour lesquelles le report conduit à précariser le statut ou les ressources du(de la) doctorant.e ou à une inéligibilité à une candidature à un recrutement pour les doctorants et les futurs HDR.
- L'organisation de la soutenance doit obligatoirement faire l'objet d'une demande dérogatoire argumentée, adressée à la direction du CED par l'intermédiaire du gestionnaire administratif de l'école doctorale. Cette demande doit être accompagnée de l'avis du(de la) directeur(trice) de l'école doctorale (formulaire de demande de tenue de soutenance par visioconférence).
- Pour des raisons techniques de sécurisation des communications, les soutenances confidentielles à huis clos sont exclues de l'organisation des soutenances dématérialisées (sauf demande expresse et accord de l'ensemble des membres du jury et des laboratoires et/ou partenaires industriels concernés). L'Université Grenoble-Alpes ne pourra alors être tenue pour responsable d'éventuelles

failles de sécurité des moyens de visioconférence, et de possible violation de confidentialité liées à ces dernières.

- Pour des raisons techniques liées à la gestion des connexions, il n'est pas possible d'associer un public invité à assister à ces soutenances.

### Moyens techniques de la soutenance

Le/la directeur(trice) de thèse devra réserver au préalable une visioconférence via l'un des outils conformes à la politique de l'UGA en matière de système d'information.

### Avant la soutenance

- ✓ Le dossier de soutenance de thèse sera remis au/à la directeur(trice) de thèse par voie électronique une semaine avant la soutenance et les convocations adressées par voie électronique aux membres du jury.
- ✓ Le formulaire de demande de tenue de soutenance par visioconférence indiquant les informations de connexion sera joint à la convocation envoyée aux membres du jury—Chaque participant devra procéder à un test préalable de connexion et de partage d'écran.
- ✓ Pour les soutenances organisées en France, sous la responsabilité de l'Université Grenoble-Alpes, le/la directeur(trice) de thèse devra prendre contact avec le/la directeur(trice) d'école doctorale afin de l'associer à la visioconférence organisée ; le directeur de l'école doctorale ou son représentant, non membre du jury, doit garantir le bon déroulement de la soutenance, notamment via la production d'un rapport technique de séance (cf document joint). Ce dernier doit contenir :
  - la description des moyens de visioconférence utilisés (nom logiciel)
  - le nombre de personnes effectivement connectées (normalement égal au nombre de membres du jury déclarés présents + le/la doctorant.e)
  - le signalement de tout dysfonctionnement technique susceptible d'avoir altéré le processus d'évaluation lors de la soutenance
  - la mention certifiant la déconnexion du doctorant pendant la délibération du jury
  - l'indication des heures de début et de fin de la visioconférence.

Ce rapport technique devra être joint au procès-verbal de soutenance.

- ✓ Pour les soutenances organisées à l'étranger, sous la responsabilité d'une université partenaire dans le cadre d'une convention, ce rapport technique ne peut être exigé. Les règles locales en vigueur dans l'université partenaire s'appliquent.
- ✓ Avant la soutenance, une concertation a lieu entre les membres du jury pour désigner le/la président.e de jury. Le/la directeur(trice) de thèse peut alors transmettre le dossier de soutenance de thèse au président.
- ✓ Le président de jury s'assure de l'accord écrit-des autres membres du jury pour signer seul et en leur nom les documents officiels-

### Durant la soutenance

- ✓ L'ensemble des membres du jury et le/la doctorant.e doivent rester en contact en permanence durant la soutenance et pouvoir avoir un échange continu.
- ✓ Si ces conditions ne sont pas remplies, le Président en accord avec le/la directeur(trice) de l'ED (ou son représentant) peut arrêter la soutenance et demander son report.
- ✓ Lors de la délibération, le Président et le/la directeur(trice) de l'ED (ou son représentant) doivent s'assurer que le/la doctorant.e est bien déconnecté de la réunion. Il est recommandé de fermer la réunion à l'issue de la soutenance et de créer une nouvelle réunion pour la délibération.

### A l'issue de la soutenance

- ✓ Le dossier de soutenance est composé
  - des documents habituels : PV de soutenance et rapport de soutenance. Ceux-ci devront tous être signés en intégralité par le président de jury qui certifie ainsi dans un premier temps le bon déroulement de la soutenance.
  - du rapport technique établi au cours de la soutenance par le directeur d'école doctorale ou son représentant (si la soutenance est organisée sous la responsabilité de l'UGA).
- ✓ L'ensemble de ces documents devra être retourné par le Président du Jury par voie électronique dans les 8 jours suivant la soutenance au service de scolarité du CED. Le président de jury conservera les documents originaux jusqu'à la sollicitation du CED. La transmission de ces documents conditionne la possibilité de délivrer une attestation de réussite au diplôme.

**Le CED et les Ecoles doctorales de l'UGA restent à votre disposition pour toute question relative à l'organisation d'une soutenance dématérialisée.**

## - Délibérations -

### *Approbation des modalités de tenue à distance des jurys de thèse et d'habilitation à diriger des recherches pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19*

Les modalités de tenue à distance des jurys de thèse et d'habilitation à diriger des recherches pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	34
Membres représentés	1
Nombre de votants	35
Voix favorables	34
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

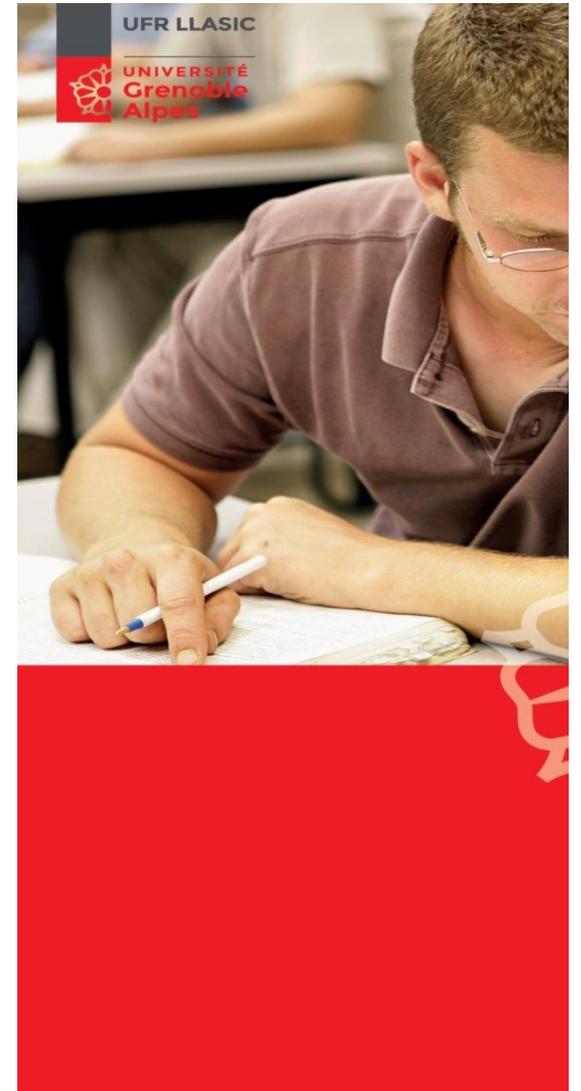
Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les modalités de tenue à distance des jurys de thèse et d'habilitation à diriger des recherches pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 13 janvier et du 20 février 2020
3. Processus d'accréditation : information, point d'étape
4. Approbation de la composition et des attributions de la Commission Vie Étudiante
5. Information sur le plan de continuité pédagogique
6. Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique
7. Approbation des modalités de tenue à distance des jurys de thèse et d'habilitation à diriger des recherches pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19
8. **Approbation de la demande de réouverture du parcours Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE) en M2 au sein de la mention Didactique des langues pour 2020/2021**  
*→ Par Françoise LERICHE*
9. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
10. Information concernant le calendrier de campagne de contrôle des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'offre de formation non accréditée pour 2020/2021
11. Questions diverses

# **Demande de réouverture du parcours de M2 « Formation de Formateurs en Français Ecrit » (3FE) pour la rentrée 2020**

---

Présentation : Françoise Leriche,  
Directrice de l'UFR LLASIC



# Contexte de la demande

---

- **Un parcours jeune et à fort potentiel**

- Ouvert en 2016 pour répondre à une demande croissante de formateurs à l'écrit : besoin d'intervenants spécialistes (dans les entreprises, les associations, les organismes de formation dont les universités) capables de développer les compétences rédactionnelles de salariés, étudiants, demandeurs d'emploi, etc.
- Proposé jusqu'à présent en M2 seulement, dans sa version de lancement. Mais difficulté à recruter des étudiants dans un parcours suspendu, sans le vivier de Licence. Formation fermée actuellement et repensée sur un cursus en 2 ans (M1/M2) pour la NOF (rentrée 2021), pour augmenter les effectifs, actuellement trop faibles (13 étudiants cumulés en 3 années d'ouverture)
- Toutefois, volonté de l'UFR de rouvrir en l'état le parcours en 2020-2021 (proposition approuvée à l'unanimité par le conseil d'UFR LLASIC du 14 oct. 2019).

# 2 raisons majeures au maintien du parcours M2 3FE en 2020-2021

---

- **3FE : bon pourvoyeur de formateurs**

- 100% des étudiants diplômés du 3FE sont actuellement en activité professionnelle en lien avec la formation.
- Besoin permanent d'intervenants (y compris pour l'UGA : manque de personnel pour assurer les cours de remédiation à l'écrit offerts aux étudiants de Licence). Ces nouveaux formateurs spécialistes de l'écrit seront opérationnels dès leur sortie.

- **3FE : parcours sans conséquence budgétaire pour l'UFR**

- TOUS les enseignements du parcours 3FE sont mutualisés avec d'autres parcours du Master Didactique des Langues et/ou du Master Sciences du Langage.
- Les 4 cours de spécialité du 3FE, offerts en options dans d'autres parcours, connaissent de bons effectifs, y compris en 2019-2020 où le parcours 3FE était fermé au recrutement (cf. diapo suivante).

# Des cours de spécialité largement mutualisés

Cours de spécialité 3FE	Parcours FLE M2 du Master DDL	Parcours Linguistique du Master Sciences du Langage	Parcours Médiation du Master Sciences du Langage
Enseigner l'écrit, démarches actives	Cours d'ouverture	Cours d'ouverture	
Cultures de l'écrit et compétences attendues	Cours d'ouverture		Cours d'ouverture
Ateliers de lecture/écriture avec public adulte	Cours d'ouverture		Cours d'ouverture
Champ d'action du formateur	Cours d'ouverture		Cours d'ouverture

Nombre d'inscrits dans les cours de spécialité : 12 étudiants en moyenne pour l'année 2019-2020 (sans étudiants inscrits en 3FE)

*Yasmine TOUHAMI : Ce master est très intéressant car il s'agit de répondre à des enjeux actuels : former des personnes dans les associations s'occupant de migrants et répondre à la participation de l'UGA à un programme national pour former les étudiants. On apprécie également que la formation soit accessible en formation continue.*

*Françoise LERICHE : Il s'agit effectivement de répondre à des enjeux sociétaux et de lutter contre l'inégalité devant le maniement du français. Lors de la prochaine accréditation, nous demanderons l'ouverture de cette formation dès le M1 afin d'avoir un meilleur recrutement et une meilleure visibilité.*

## - Délibérations -

### *Approbation de la demande de réouverture du parcours Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE) en M2 au sein de la mention Didactique des langues pour 2020/2021*

La demande de réouverture du parcours Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE) en M2 au sein de la mention Didactique des langues pour 2020/2021 est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

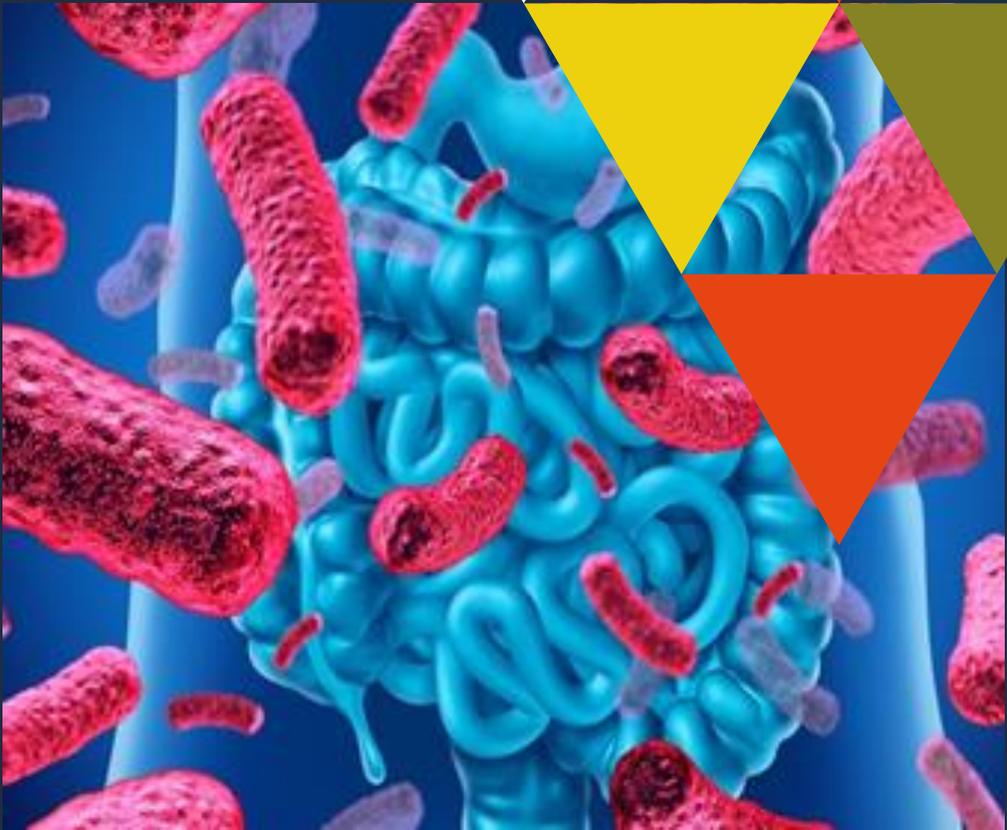
Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	35
Membres représentés	2
Nombre de votants	37
Voix favorables	37
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la demande de réouverture du parcours Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE) en M2 au sein de la mention Didactique des langues pour 2020/2021.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 13 janvier et du 20 février 2020
3. Processus d'accréditation : information, point d'étape
4. Approbation de la composition et des attributions de la Commission Vie Étudiante
5. Information sur le plan de continuité pédagogique
6. Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique
7. Approbation des modalités de tenue à distance des jurys de thèse et d'habilitation à diriger des recherches pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19
8. Approbation de la demande de réouverture du parcours Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE) en M2 au sein de la mention Didactique des langues pour 2020/2021
9. **Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés**  
→ *Par Michel SEVE*
10. Information concernant le calendrier de campagne de contrôle des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'offre de formation non accréditée pour 2020/2021
11. Questions diverses

# Faculté de Pharmacie DU Thérapeutiques et Microbiotes

CFVU, Mardi 14 avril 2020



# Objectifs

- Connaître les grandes lignes de la composition, des fonctions et des méthodes d'analyse du **microbiote intestinal**
- Connaître le **rôle causal des dysbioses intestinales** dans les maladies chroniques intestinales, l'obésité, le syndrome métabolique, les maladies cardiovasculaires, et la réponse à l'immunothérapie,
- **Interpréter les effets de facteurs environnementaux et thérapeutiques sur le microbiote intestinal** notamment l'alimentation, l'antibiothérapie ou d'autres médicaments ne ciblant pas directement le microbiote
- Maîtriser les **interventions thérapeutiques modulant le microbiote**
- Connaître la composition, les fonctions, les modulations et les méthodes d'analyse des autres microbiotes : cutané, respiratoire, vaginal

# Equipe Pédagogique

- **Responsable**

— M. Cornet

PU-PH, CHUGA et Laboratoire TIMC

- **Comité pédagogique**

- Nathalie Kapel, PU-PH, Parasitologie-Mycologie et Coprologie fonctionnelle, Paris Sorbonne
- Marie-Dominique Desruet, PH, Pharmacie CHUGA
- Dalil Hannani, CR CNRS, Laboratoire TIMC

# Organisation

- 
- Une ½ année universitaire (Janvier à Juin)
  - Début 01/2021
  - 20 h de cours en présentiel, obligatoires, sur 3 jours en Janvier
  - 36 h de cours en ligne (18 modules de 2h)
  - Auto-évaluations en ligne et contrôle continu (30% de la note finale)
  - Examen final en ligne : Juin (70% de la note finale)
  - Pas de rattrapage et moyenne pour validation

# Publics concernés

- Min 25 et Max 50
- Formation Continue uniquement
- Diplômés d'état : Médecine, Pharmacie, Chirurgie dentaire, Maïeutique, Infirmier, Kiné
- Diplôme de Diététicien (BTS, DUT)
- ou équivalent pour diplômes étrangers

# Frais de formation

— 1200 €

*Gwenaël DELAVAL : L'entreprise Maat Pharma intervient dans ce DU. Quels sont les intérêts de cette entreprise dans cette formation ? Pourquoi est-ce cette entreprise qui a été choisie ? N'y a-t-il pas un conflit d'intérêt à ce qu'une entreprise intervienne directement ?*

*Michel SEVE : Des entreprises interviennent dans tous nos DU car nous n'avons pas toujours les ressources pédagogiques et les compétences, notamment en sourcing des matières premières. Il n'y a pas de conflit d'intérêt particulier. Bien entendu, nous ne faisons pas appel à des entreprises pour des compétences que nous avons.*

*Gwenaël DELAVAL : Dans l'annexe du règlement des études, comment se fait-il que le nom de l'entreprise apparaisse et non celui de l'intervenant ?*

*Michel SEVE : Au moment où le document a été envoyé, nous n'avions pas encore identifié la personne en question.*

*Gwenaël DELAVAL : Y a-t-il un risque que cette entreprise vienne vendre ses propres solutions aux professionnels qui se forment ?*

*Michel SEVE : Les entreprises qui interviennent dans nos formations ont interdiction de vendre ou de faire de la publicité de leurs produits. L'intervenant est sollicité par rapport à ses compétences techniques. Ces enseignements sont dématérialisés et enregistrés, et nous en validons les contenus qui sont ensuite disponibles sur les sites de l'université.*

*Zineb SIMEU-ABAZI : Comment les frais de formation de 1200 € ont-ils été déterminés ?*

*Michel SEVE : Une ingénieure conseil de la Direction de la formation continue et de l'apprentissage (DFCA) calcule ces frais en fonction des coûts de plateforme, d'enregistrement, des trois jours de présentiel, etc.*

*Un tableau Excel reprend tous les éléments du coût et est ensuite dimensionné en fonction du nombre de participants. Nous avons prévu entre 25 et 50 participants, afin d'avoir un DU rentable financièrement et un suivi pédagogique satisfaisant.*

*Laurence VIANES : Les enseignements enregistrés impliquent un investissement énorme, qui doit s'apparenter à celui d'un MOOC.*

*Michel SEVE : Tous les enseignements de pharmacie sont dématérialisés, nous avons donc l'habitude. L'investissement a lieu depuis 10 ans au niveau des études de santé.*

## - Délibérations -

### *Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés*

La demande de création du DU Thérapeutiques et microbiotes est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	33
Membres représentés	2
Nombre de votants	35
Voix favorables	32
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	3

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la demande de création du DU Thérapeutiques et microbiotes .

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 13 janvier et du 20 février 2020
3. Processus d'accréditation : information, point d'étape
4. Approbation de la composition et des attributions de la Commission Vie Étudiante
5. Information sur le plan de continuité pédagogique
6. Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique
7. Approbation des modalités de tenue à distance des jurys de thèse et d'habilitation à diriger des recherches pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19
8. Approbation de la demande de réouverture du parcours Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE) en M2 au sein de la mention Didactique des langues pour 2020/2021
9. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
10. Information concernant le calendrier de campagne de contrôle des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'offre de formation non accréditée pour 2020/2021  
→ Par Anne BROUZET
11. Questions diverses

# Calendrier de campagne de contrôle des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'offre de formation non accréditée

Afin de tenir compte des différents besoins et temporalités, le calendrier 2020/2021 comporte deux phases dans l'année, en fonction des périodes d'ouverture des formations. Il se présente ainsi :

	Saisie des données (composantes)	Contrôle réglementaire (DGD Formation)	Vote CFVU
Formations ouvrant au 1 <sup>er</sup> semestre 2020/2021	A compter du 30 mars 2020	A compter du 30 mars 2020	Dates non définies
Formations ouvrant au 2 <sup>nd</sup> semestre 2020/2021*	21 septembre au 16 octobre 2020	21 septembre au 30 octobre 2020	Novembre ou décembre 2020

\*les formations peuvent être saisies de manière anticipée par rapport à leur semestre d'ouverture.

Le vote devra avoir lieu avant le début des enseignements

- 1. Informations de la Présidente du Conseil Académique**
- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 13 janvier et du 20 février 2020**
- 3. Processus d'accréditation : information, point d'étape**
- 4. Approbation de la composition et des attributions de la Commission Vie Étudiante**
- 5. Information sur le plan de continuité pédagogique**
- 6. Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique**
- 7. Approbation des modalités de tenue à distance des jurys de thèse et d'habilitation à diriger des recherches pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19**
- 8. Approbation de la demande de réouverture du parcours Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE) en M2 au sein de la mention Didactique des langues pour 2020/2021**
- 9. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés**
- 10. Information concernant le calendrier de campagne de contrôle des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'offre de formation non accréditée pour 2020/2021**

## **11. Questions diverses**

*Jean BRETON : Il est question de voter en CA fin mai une prolongation de l'année universitaire, en particulier pour certains stages. Des collègues, notamment de Polytech, s'inquiètent de cette décision tardive car ils sont en train de faire signer des avenants et des conventions de stages.*

*Kevin SUTTON : Il s'agit de permettre aux étudiants de M2 et de L3 d'effectuer le temps de stage nécessaire pour obtenir leur diplôme. La solution serait donc de voter une fin d'année universitaire au 31 décembre, pour faire courir l'inscription administrative de l'étudiant jusqu'à cette date. Cette décision ne peut être votée qu'en CA dont la prochaine réunion est en effet prévue le 25 mai. Nous avons bien fait remonter le problème.*

*Yasmine TOUHAMI : Pour quelles raisons les deux points concernant le FLE ont-ils été supprimés ? Quid de la situation des étudiants en master FLE ? Est-ce que les équipes pédagogiques devront se conformer au plan de continuité pédagogique ou ces points sont-ils simplement reportés ?*

*Kevin SUTTON : L'équipe pédagogique de ce master avait fait une demande exceptionnelle de ne mettre en place qu'une seule session compte tenu des difficultés d'organisation. Au regard des orientations du plan de continuité pédagogique, ils ont souhaité prendre un temps de réflexion, envisagent d'organiser une première session à distance et étudient cette possibilité avec la DAPI. Le point a donc été retiré de l'ordre du jour avec leur accord.*

*Françoise LERICHE : Le point à l'ordre du jour concernait le FLE à distance, et non pas le FLE.*

*Yasmine TOUHAMI : Les étudiants de ce master à distance souhaitent la conservation de la première et de la seconde session, ainsi que la mise*

*en place de devoirs maison sous la forme des devoirs d'entraînement qu'ils ont l'habitude de réaliser.*

**La séance est levée à 20h30.**

# Annexes

- 1 – Relevés de décisions des CFVU des 13 janvier et 20 février 2020
- 2 – Plan de continuité pédagogique approuvé par la CFVU
- 3 – Tenue à distance des jurys de thèse et d'HDR
- 4a – Création parcours 3FE
- 4b – Argumentaire
- 4c – Enseignements
- 5a – Création DU Thérapeutiques et microbiotes
- 5b – RDE
- 5c – Tarifs